

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mai 2021 (ordinaire)

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux-mil-vingt-et-un le jeudi vingt mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHIZÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRÉ, Maire

Présents : Mesdames Bernadette BAILLON, Diane DESMONTS-BONNET, Laetitia LEBRETHON, Nathalie MEMETEAU,
Messieurs Daniel BARRÉ, Serge BOUTEILLER, Bernard GUÉRIN, Rodolphe RAMBAUD,

Absents : Jessica VILLERS, Catherine VRIGNAUD, Emilien BARRAULT, Dany BLONDIO, Clément GODET, Didier MOUNOURY, Didier VRIGNAUD,

Pouvoirs : Jessica VILLERS à Nathalie MEMETEAU, Clément GODET à Daniel BARRÉ

Secrétaire de séance : Laetitia LEBRETHON

Date de convocation : 13 mai 2021

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal, pour rappel, les membres du conseil le valident.

.1 Attribution de subventions aux associations 2021

Délibération 2021D_31

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions aux associations préconisées par la commission : subventionner uniquement les associations locales dont les besoins sont avérés et dont des enfants de moins de 18 ans membres de la commune sont adhérents.

Il est proposé d'accorder aux associations suivantes les montants précisés ci-dessous, après que la liste nominative des enfants ait été fournie, ainsi que les comptes de l'association :

Association/ Demandeur	Représenté par	Projet	Montant Accordé
Union pour la musique Beauvoir sur Niort	Pascale HANOCQUE	Enseignement musical (3 enfants concernés)	45,00 €
Judo Club Plaine de Courance	Florian BIRAUD	Pratique du judo et du taïso (2 enfants concernés)	30,00 €
Fonds de Solidarité Logement 79	Conseil Dep ^{tal} 79	Aide au règlement des charges de loyer et d'énergie	200,00 €
Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes 79	Conseil Dep ^{tal} 79	Accompagnement de projets d'insertion socio-professionnelle	100,00 €

...Association/ Demandeur	Représenté par	Projet	Montant Accordé
Veillées d'Availles année 2021	Pauline FAVARD	Animations artistiques	500,00 €
APIEEE	Joëlle LALLEMAND	Education et protection de l'environnement	500,00 €
APIEEE (Club Nature)	Joëlle LALLEMAND	Education à l'environnement (3 enfants concernés)	45,00 €
YFAUCON	Jean-Paul BUTON	Cinéma 25 séances 2019 (déjà versé 1 250 €)	
YFAUCON	Jean-Paul BUTON	Cinéma 12 séances 2020 (déjà versé 600 €)	
		Total	1 420,00 €

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à la majorité des membres présents, soit 9 voix pour, Monsieur Rambaud s'étant retiré,

- ⇒ **ACCORDE** aux associations les subventions citées au tableau ci-dessus pour un montant total de 1 420,00 €.

.2 Droit de place et accès aux services du marché local de Chizé

Délibération 2021D_32

Monsieur le Maire et Madame DESMONTS-BONNET proposent de définir le règlement du marché communal de Chizé auquel chaque commerçant ou producteur devra s'engager, ainsi que les tarifs y afférant.

Ce règlement définit :

1. Les dispositions générales
2. L'attribution des emplacements
3. La police des emplacements
4. Les engagements des parties
5. et la police générale du marché

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, soit 10 voix pour, DEFINIT, à compter du 1^{er} juin 2021 :

- ⇒ **le tarif du droit de place à 0 €**
- ⇒ **le tarif du droit d'accès aux services à 1 €** par marché/par commerçant, avec un minimum de perception de 25 € / an

.3 Panneaux sentiers découverte de Chizé et demande de subvention

Monsieur RAMBAUD rappelle la préparation de panneaux de balisage et d'information des sentiers de randonnée et des sites touristiques de la commune.

Il rappelle les contenus et prix desdits panneaux.

M le Maire évoque l'éventualité d'une subvention ou prise en charge partielle par le Conseil Départemental des Deux-Sèvres

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, soit 10 voix pour,

- ⇒ **DONNE** son accord pour la fabrication de panneaux indicatifs pour **le montant global de 1 000 €HT maximum** ;
- ⇒ **DONNE** pouvoir à M le Maire pour solliciter l'aide de tout organisme ou partenaire susceptible de co-financer l'opération ;
- ⇒ **DONNE pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

.4 QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Une fête de la musique sera organisée le lundi 21 juin jusqu'à 23 heures, heure du couvre-feu.

Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 17 juin 2021, précédé d'une réunion pour préparer l'organisation des élections et l'information des assesseurs et membres des bureaux de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

A Chizé, le 27 mai 2021

**Le Maire,
Daniel BARRÉ**